

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'AMICALE LAIQUE DU FOUR A PAIN

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par l'Amicale Laïque du Four à Pain de Locmaria Grand Champ se déroulera sur la place de la Voile et sous les Halles du marché le dimanche 26 septembre 2021 de 8h30 à 18h. (Accueil des exposants à partir de 6H30).

Article 2 :

Lors du vide grenier ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement et les documents retournés à l'adresse postale suivante : Mairie de Locmaria-Grand-Champ, 1 rue des Hortensias, 56390 Locmaria-Grand-Champ ou déposé dans la boîte aux lettres de l'Amicale à l'entrée de l'école du Four à Pain.

Liste des pièces à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport pour les particuliers.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque du Four à Pain).

Un accusé de réception vous sera adressé par mail et devra être présenté le jour de la manifestation.

Article 3 :

La réservation minimale doit être de 2 mètres. Le mètre linéaire coûte 3€ le mètre en extérieur (hors table) et 6€ le mètre en intérieur (sous réserve de disponibilité), table et chaise inclus.

Location de la table de 2m30, 2€ ; location table 1m50, 1,50€.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque du Four à Pain. Ce chèque sera retiré la semaine suivant l'évènement.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants mineurs exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les organisateurs en fonction des réservations par ordre d'inscription. Aucune inscription ne sera prise le matin même.

Article 9 :

L'entrée du Vide grenier est interdite avant 6h30. L'installation des stands devra se faire entre 6h30 et 8H. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte du vide grenier.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les articles non vendus ne devront pas rester sur place à la fin de la manifestation.

Article 11 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du Vide grenier.

Article 12 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs.

Article 13 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'Amicale Laïque du Four à Pain se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration.

Article 15 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité sanitaire en vigueur. Les consignes vous serez indiquées lors de votre arrivée.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement intérieur ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 18 :

En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée, même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure. Un remboursement sera effectué en cas d'annulation par décision administrative.

Article 19 :

Pas de branchement électrique. Les exposants sont libres d'apporter leur parasol ou tonnelle.

Noms-Prénoms Le.....

Signature (précédée de la mention Lu et approuvé) :

Organisateur : Amicale Laïque du Four à Pain

Adresse : 1 rue des Hortensias, 56390 LOCMARIA-GRAND-CHAMP

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Se déroulant le 26 Septembre 2021 à Locmaria-Grand-Champ.

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Né(e) le :à Département :Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :Email :

Titulaire de la pièce d'identité ou passeport N° :

(joindre une copie recto/verso).

Délivrée le Par :

Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant(e).

De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce).

De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à.....Le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur dem en intérieur oum en extérieur. Table de 2m30 : Table de 1m50 :

DATE LIMITE DE RECEPTION :17 Septembre 2021.

Attestation qui devra être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Ce règlement est téléchargeable sur le site de la Mairie : www.locmariagranchamp.fr.

Organisateur : Amicale Laïque du Four à Pain

Adresse : 1 rue des Hortensias, 56390 LOCMARIA-GRAND-CHAMP